



Perspectives comparées sur l'emploi et les services de *care* à domicile en temps de pandémie

Virginie Guiraudon, Clémence Ledoux, Lorena Poblete

DANS **REVUE DES POLITIQUES SOCIALES ET FAMILIALES** 2024/1 (N°150), PAGES 3 À 12
ÉDITIONS **CAISSE NATIONALE D'ALLOCATIONS FAMILIALES**

ISSN 2431-4501

DOI 10.3917/rpsf.150.0003

Article disponible en ligne à l'adresse

<https://www.cairn.info/revue-des-politiques-sociales-et-familiales-2024-1-page-3.htm>



CAIRN.INFO
MATIÈRES À RÉFLEXION

Découvrir le sommaire de ce numéro, suivre la revue par email, s'abonner...

Flashez ce QR Code pour accéder à la page de ce numéro sur Cairn.info.



Distribution électronique Cairn.info pour Caisse nationale d'allocations familiales.

La reproduction ou représentation de cet article, notamment par photocopie, n'est autorisée que dans les limites des conditions générales d'utilisation du site ou, le cas échéant, des conditions générales de la licence souscrite par votre établissement. Toute autre reproduction ou représentation, en tout ou partie, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, est interdite sauf accord préalable et écrit de l'éditeur, en dehors des cas prévus par la législation en vigueur en France. Il est précisé que son stockage dans une base de données est également interdit.

Perspectives comparées sur l'emploi et les services de *care* à domicile en temps de pandémie

Virginie Guiraudon

Directrice de recherches au Centre national de la recherche scientifique (CNRS),
Centre d'études européennes et comparées (CEE), Sciences Po Paris.

Clémence Ledoux

Marie-Curie Fellow de l'Union européenne, Institut d'études avancées
de l'Université de Freiburg (FRIAS) ; maîtresse de conférences,
laboratoire Droit et changement social (DCS), Nantes Université.

Lorena Poblete

Chercheuse, Consejo Nacional de Investigaciones Científicas y
Técnicas (Conicet) ; professeure, université de San Martín (Argentine) ;
fellow 2022-2024, fondation Alexander von Humboldt ;
chercheuse invitée, Europa-Universität Viadrina (Allemagne).¹

Inédite et inattendue, la pandémie de Covid-19 a conduit les gouvernements du monde entier à prendre des mesures radicales aux conséquences massives (Béland *et al.*, 2021 ; Bergeron *et al.*, 2020 ; Vanercke *et al.*, 2021). Alors que les pays du Nord ont mis en place des dispositifs de salaire de remplacement pour les employés en arrêt de travail et ont pu compter sur des systèmes de santé structurés, les pays du Sud ont plus rarement adopté de telles politiques et ont davantage dû s'appuyer sur des mesures de distanciation sociale afin de freiner la diffusion du virus (*ibid.*). Si beaucoup de politiques publiques ont pu être décidées par les gouvernements et les administrations centrales, d'autres organisations (partenaires sociaux, collectivités territoriales, organisations non gouvernementales, organisations prestataires, etc.), comprenant les employeurs de même que les travailleurs, les ont mises en œuvre à différents niveaux. À l'échelle individuelle, les politiques de lutte contre la pandémie ont souvent conduit à un repli dans les foyers, mais de façon différenciée selon les catégories sociales et les territoires concernés (Craig, 2020 ; Ramos *et al.*, 2021 ; Collectif d'analyse des familles en confinement, 2021).

Au sein d'un même pays, les dispositions prises n'ont pas touché de la même façon les différents groupes sociaux et les secteurs d'activité. L'augmentation du nombre de malades a parfois permis de prendre conscience collectivement de l'importance des activités de *care*, pouvant être définies comme des tâches variées, liées à l'entretien des corps, au maintien de l'autonomie (Ibos *et al.*, 2019 ; Ledoux *et al.*, 2023) et, dans un sens très large, comme une « *activité générique qui comprend tout ce que nous faisons pour maintenir, perpétuer et réparer notre "monde", de sorte que nous puissions y vivre aussi bien que possible* » (Tronto, 2009, p. 143). Divers travaux en sciences sociales ont

1. Le contenu de cette introduction n'engage que ses autrices.

en particulier souligné la transformation des activités de soin à autrui induites par la crise sanitaire et le rôle de celles et de ceux qui ont permis de maintenir la vie pendant cette période particulière (Bahn *et al.*, 2020 ; Chatzidakis *et al.*, 2020 ; Rubery et Tavora, 2020 ; Eurofound 2022).

Si les personnels de santé ont été applaudis dans nombre de pays, dans certains cas, les personnes travaillant dans le *care* ont également fait l'objet de l'attention du public, des médias, voire des gouvernements. Cependant, tous les segments des métiers du *care* n'ont pas été systématiquement considérés et traités de la même façon. Les travailleurs du *care*, en particulier à domicile, sont en très grande majorité des femmes² et des pauvres (Avril et Cartier, 2014 ; Devetter *et al.*, 2017 ; Pulignano, 2019 ; OECD, 2020 ; Eurofound, 2022 ; Eige, 2021). Parmi elles, les femmes issues de l'immigration ou membres de minorités ethnoraciales sont surreprésentées, en particulier dans les grandes métropoles (Kofman *et al.*, 2000 ; Salazar et Parreñas, 2001 ; Falquet *et al.*, 2010 ; Lutz, 2011 ; Marchetti, 2014 ; Avril, 2014). Leurs conditions de vie, de travail et d'emploi sont très différentes selon leur situation familiale, le cadre d'activité – en institution ou à domicile –, les bassins d'emploi et les pays concernés (Avril, 2014 ; Van Hooren *et al.*, 2019). À domicile, les statuts diffèrent : emploi déclaré ou non déclaré ; emploi par les particuliers, par un prestataire ou autoentrepreneuriat ; prestataires publics, associatifs ou commerciaux ; *live-in work* (habitant chez la personne aidée) ou travail ponctuel (Ramos Martin et Belen Munoz Ruiz, 2020). Ces différents statuts peuvent également donner lieu à des formes de ségrégation selon les caractéristiques sociales et les capacités à se mobiliser des travailleuses et de leurs employeurs ou bénéficiaires, qui sont variables d'un segment professionnel à l'autre (Van Hooren, 2021 ; Apitzsch et Shire, 2021).

Avec la pandémie de Covid-19, les questions que se sont posés les divers actrices et acteurs concernés ont été les mêmes : comment assurer la protection de la santé des travailleuses du *care* et des personnes dont elles s'occupent ? Certaines tâches nécessitent une forte proximité physique, les lieux de travail à domicile peuvent être multiples et obliger ces travailleuses à utiliser les transports en commun. Comment assurer le maintien du niveau de vie des travailleuses face au risque d'une activité diminuée due aux restrictions de circulation ? Comment éviter les abus pour celles qui vivaient chez les personnes aidées ? Comment reconnaître le travail réalisé dans cette période particulière ? La crise a elle-même été ponctuée par des séquences à l'existence et à la temporalité propres, variables selon les contextes et se superposant parfois : celles de la pénurie des masques et des matériels de protection ; celles des confinements, de la vaccination et de la hausse des absences du fait des mesures d'arrêt du travail liées aux cas contacts ; parfois, celles des revalorisations salariales observées dans plusieurs pays (par exemple, en France ou en Uruguay). Dans quelle mesure la pandémie a-t-elle été le révélateur de dysfonctionnements bien plus anciens ? A-t-elle permis d'introduire des changements à plus long terme ?

À domicile, les acteurs publics contrôlent beaucoup moins facilement les conditions de travail et d'emploi. Les travailleuses peuvent être beaucoup plus vulnérables face aux décisions de leur employeur (Blackett, 2019) qu'en institution. Par ailleurs, l'emploi informel est bien plus développé, même si des différences existent selon les pays (OIT, 2021). Les outils de contrôle de la relation de travail et du droit, *a fortiori* des normes et des consignes spécifiques en temps de crise, y sont rares, voire inexistantes. En effet, les contraintes légales n'ont pas été les mêmes dans les établissements et les domiciles : les interdictions de visite des familles dans nombre d'établissements pour personnes âgées en Europe en 2020 ou l'obligation vaccinale en 2021 n'ont, par exemple, pas

2. Du fait que plus de 90 % de ceux qui travaillent dans ce secteur sont des femmes, la référence au collectif sera faite en utilisant le féminin.

ou peu été transposées dans le cadre du domicile, notamment dans les relations de gré à gré, où la négociation des règles sanitaires a été dévolue au couple asymétrique employeur-employée.

Au vu de ces éléments, ce numéro thématique analyse les effets de la crise sanitaire sur les travailleuses partageant le fait d'avoir comme lieu de travail le domicile, dans des segments du *care* et des contextes institutionnels nationaux, territoriaux et sociaux différents. En utilisant des approches très diverses, les articles réunis rendent compte de la variété des expériences dans les relations d'emploi du *care* à domicile en période pandémique dans les pays du Nord, du Sud ainsi qu'à l'intérieur des différentes régions et pays.

Le regard comparatif est essentiel pour étudier les variables en jeu, comme les effets des régulations nationales et locales. Il l'est également pour analyser les congruences dans les situations qu'affrontent travailleuses, employeurs et bénéficiaires. Comment rendre compte des différences dans les réponses apportées aux incertitudes liées aux relations de travail et d'emploi de *care* à domicile selon les pays, les territoires, les segments professionnels concernés et les caractéristiques sociales des protagonistes ? Comment se sont articulés facteurs institutionnels et dynamiques sociales ? Pour répondre à ces questions, des approches pluridisciplinaires (sociologie, science politique, droit) et différents niveaux d'analyse (macro, meso, micro) ont été adoptés.

Ainsi, les articles analysent le processus de production, de changement et de mise en œuvre des politiques publiques, des législations et des réglementations relatives à la prévention de la contagion, au maintien du revenu ou du salaire ainsi qu'aux primes. Les contributions étudient également l'intervention et le discours des organisations intermédiaires, comme les organisations patronales ou celles représentant les salariées. Les articles inclus dans ce dossier explorent donc trois axes de réflexion complémentaires : la production de normes formelles et informelles au plus près des travailleuses ; le changement des politiques publiques et des institutions encadrant ce travail ; les mobilisations des acteurs du secteur autour de ces politiques.

Depuis une approche ethnographique et en étudiant le cas d'un service d'aide à domicile pour des personnes âgées dépendantes situé en zone rurale dans un département de l'Ouest de la France, O. Crasset et A. Dussuet explorent les conflits qui ont lieu lorsque les consignes de prévention du Covid-19 sont questionnées dans la pratique du fait de leur inapplicabilité³. Pour leurs parts, en analysant les cas de deux pays d'Europe (l'Autriche et la France) et de cinq pays d'Amérique latine (l'Argentine, le Brésil, le Chili, la Colombie et l'Uruguay), M. Sagmeister⁴, V. Guiraudon, C. Ledoux, P. Caillaud⁵ et L. Poblete⁶ s'intéressent aux processus de changement des politiques publiques et du droit concernant les travailleuses du *care* à domicile, en montrant comment des réponses ponctuelles ont pu être mises en place et comment la crise a pu jouer le rôle de catalyseur pour l'introduction de mesures structurelles de plus long terme. Ces analyses prolongent les perspectives présentées dans l'un des chapitres du livre de B. Vanercke *et al.* dont M.-T. Letablier a effectué un compte rendu. Enfin, l'article de P. Cullen et le compte rendu signé par R. Encinas de Muñagorri interrogent le pouvoir des prestataires commerciaux dans la construction du *care* en période pandémique et, plus largement, la place du *care* dans le capitalisme contemporain⁷.

3. L'article d'O. Crasset et A. Dussuet est accessible en français.

4. L'article de M. Sagmeister est accessible en anglais.

5. L'article de V. Guiraudon, C. Ledoux et P. Caillaud est accessible en français.

6. L'article de L. Poblete est accessible en français et en anglais.

7. L'article de P. Cullen est accessible en anglais.

Une relation d'emploi soumise à des normes formelles et informelles dans un contexte de crise

La pandémie de Covid-19, avec ses restrictions de circulation et les diverses mesures adoptées pour contenir la contagion, se présente comme un scénario critique dans lequel les tensions inhérentes à cette relation d'emploi deviennent plus problématiques. La relation de *care* à domicile est en grande partie régulée par « *la loi du foyer comme lieu de travail* » (Blackett, 2019, p. 46), c'est-à-dire par les normes idiosyncrasiques définies au cours du temps et imposées par l'employeur. Or, les règles établies par l'État semblent avoir peu d'impact dans cette relation d'emploi ancrée dans une relation sociale et sur des tâches caractérisées par la familiarité et l'affection (Brites, 2014 ; Hochschild, 2003). Il s'agit d'un travail « dans » et « avec » l'intimité (Dussuet, 2019). Le travail de *care* est un travail physique, mais également un travail relationnel ainsi qu'émotionnel (Avril, 2014). Dans l'intimité du foyer, la « loi étatique » est rarement présente, parce que les États n'ont pas les ressources légales ou institutionnelles pour gouverner cette relation de travail (Loyo et Velásquez, 2009 ; Vega Ruiz, 2011) et/ou parce que cette loi est méconnue ou délibérément ignorée par les parties. Ainsi, le travail domestique et de *care* s'organise souvent en fonction des nécessités de l'employeur. Sa cadence et son mode d'exercice résultent de multiples négociations entre la travailleuse et l'employeur et/ou celle ou celui qui est objet de *care* (Gorbán et Tizziani, 2018). En ce sens, la pandémie a dévoilé la vulnérabilité des travailleuses domestiques et des aides à domicile vis-à-vis des employeurs ainsi que l'extrême précarité de leurs conditions de travail.

Au début de la pandémie, le travail de *care* à domicile a été pris en étau entre les notions antagonistes de « danger » et de « protection ». Dans de nombreux cas, les travailleuses du *care* à domicile ont été perçues comme une source de danger pour les familles qui les employaient. En Amérique latine en particulier, elles ont été perçues comme porteuses de la maladie (Acciari et al., 2023 ; Poblete, 2023) parce que, dans les quartiers les plus populaires, il était difficile de respecter les règles de prévention en raison, par exemple, du manque d'eau potable ou de l'impossibilité de maintenir ladite « distanciation sociale ». Aussi, beaucoup d'entre elles ont été licenciées sans préavis et sans perception d'indemnités (Acciari et al., 2021 ; Pereyra et al., 2022 ; OIT, 2020 ; NDWA, 2020). En même temps, et de façon paradoxale, les personnes âgées dépendantes vivant seules pensaient que seules ces travailleuses étaient capables d'assurer leur protection. Dans la plupart des pays, elles ont été considérées comme des travailleuses essentielles, bien que bénéficiant de protections moindres contre le Covid-19 ainsi que contre l'insécurité des revenus (Pérez et Gandolfi, 2020 ; OIT, 2020). Pour celles issues de l'immigration ou qui habitaient dans des quartiers lointains, la permanence dans le domicile de l'employeur s'est parfois imposée, les isolant de leurs propres familles pour une période indéfinie (Chen et al., 2022 ; Sumalatha et al., 2021). Pour celles qui réalisaient des tâches de *care* ponctuelles dans plusieurs domiciles, la pandémie a produit une intensification de la cadence du travail et, par conséquent, un risque majeur de contagion du Covid-19 (Banerjee et Wilks, 2022). Les travailleuses du *care* ont ainsi été prises entre le rejet et les besoins des familles ou des employeuses ; et leurs conditions de travail se sont fortement dégradées (Pandey et al., 2021 ; Lui et al., 2021 ; Chan et Piper, 2022).

La tension constante due à l'application simultanée de différents cadres normatifs dans ce contexte de crise est clairement dévoilée par la recherche d'O. Crasset et A. Dussuet. À partir d'une étude ethnographique réalisée pendant la pandémie, les auteurs montrent que les aides à domicile font face à des injonctions contradictoires : à la fois respecter les gestes barrière instaurés par l'État afin d'éviter la contagion chez les personnes âgées aidées ainsi qu'à leur propre domicile et faire leur travail au mieux, c'est-à-dire en « *maintenant une proximité indispensable à la réalisation de tâches touchant à l'intimité* ».

Pour y répondre, les aides à domiciles s'adaptent, alors que le travail émotionnel réalisé s'intensifie, au péril de leur propre état psychologique caractérisé par l'anxiété, la crainte et l'isolement. Ainsi, les règles de préventions deviennent floues parce qu'elles résultent de nombreuses négociations quotidiennes avec les personnes aidées.

Changement des politiques publiques et des institutions encadrant le travail de *care*

La crise du Covid-19 a posé une diversité de questions relatives à la rétribution et à la reconnaissance (Honneth, 2000) des travailleuses du *care* à domicile. Avant la crise, nombre de travaux de sciences sociales avaient insisté sur le caractère invisible et dévalorisé du travail de *care* (Paperman et Laugier, 2011 ; Tronto, 2009 ; OECD, 2020), faisant appel à des savoir-faire féminisés (Daly et Rake, 2003 ; Dussuet, 2005 ; Avril, 2014) de travailleuses n'ayant pas forcément les ressources nécessaires pour décrire et obtenir une valorisation de leurs compétences (Hayes, 2017). Durant la crise, certaines d'entre elles ont été considérées comme des travailleuses essentielles (tel a été le cas au Paraguay, au Pérou et aux États-Unis, entre autres), ayant parfois accès prioritairement aux masques, à des consignes de sécurité spécifiques, à des règles sanitaires particulières ou à un remboursement des tests (*a contrario*, ce n'est, par exemple, pas le cas en Argentine). Ces travailleuses ont aussi été l'objet d'une héroïsation dans l'ensemble des pays étudiés, notamment dans les médias, soulignant les caractéristiques féminisées de leur travail, sans que cela ne conduise systématiquement à reconnaître, au-delà de primes parfois versées, la nécessité d'une meilleure rémunération durable (Rubery et Tavora, 2020 ; Cullen, 2021 ; Chatzidakis *et al.*, 2020). Les articles de L. Poblete, de M. Sagmeister et de V. Guiraudon, C. Ledoux et P. Caillaud montrent ainsi comment les réponses institutionnelles au risque de perte de revenus ont été prises en charge dans des pays très différents (les pays d'Amérique latine, l'Autriche et la France).

L. Poblete étudie l'utilisation des instruments d'action publique que constituent les allocations chômage et les programmes d'aide sociale pour répondre au risque de perte de revenus des travailleuses domestiques de cinq pays d'Amérique latine : le Brésil, l'Uruguay, la Colombie, le Chili et l'Argentine. M. Sagmeister, quant à elle, analyse la signification et les effets du *stay here bonus*, mis en place à destination des travailleuses du *care* à domicile effectuant des migrations circulaires, et le *hardship fund*, visant les travailleurs indépendants en Autriche. V. Guiraudon, C. Ledoux et P. Caillaud, de leur côté, analysent les mesures de court terme prises en France pour donner accès à des ressources devenues rares pendant la crise (masques, vaccins) ou pour une revalorisation exceptionnelle (primes) ainsi que les mesures de transformation de plus long terme (réforme de l'allocation principale d'aide à domicile, augmentations salariales). Les trois textes soulignent que le travail de *care* et domestique à domicile est devenu plus visible pendant la crise, entraînant l'adaptation de mesures existantes, l'adoption de nouvelles mesures d'urgence et, parfois, de mesures plus pérennes.

En outre, ces trois articles adoptent des angles différents pour capter le changement institutionnel. Dans une perspective néo-institutionnaliste, L. Poblete identifie des formes de changement passant par l'adaptation graduelle de dispositifs existants (comme l'extension de la couverture de l'assurance chômage en Uruguay et au Chili) et d'autres plus rapides (comme l'inclusion des travailleuses domestiques dans le régime national d'assurance chômage en février 2023 en Argentine). M. Sagmeister, de son côté, adopte une perspective *Law and Society* (droit et société) pour étudier la signification et la mise en œuvre du *stay here bonus* et du *hardship fund* en Autriche, les limites d'accessibilité de ces deux mesures et la façon dont des groupes organisés ont tenté de les limiter.

Enfin, V. Guiraudon, C. Ledoux et P. Caillaud étudient les mesures mises en place à destination des aides à domicile à l'aune de la théorie du « *countervailing power* », c'est-à-dire du « contre-pouvoir » (Calnan et Douglass, 2022), examinant la mise à l'épreuve des décisions du gouvernement par un ensemble d'acteurs privés, qui visent à modifier le contenu et la mise en œuvre des politiques publiques.

Ces trois contributions sont également attentives à la question du degré d'inclusion (Van Hooren, 2018) des sous-segments du *care* à domicile. Les dispositifs mis en place ont, en effet, parfois été explicitement exclusifs, comme pour les travailleuses informelles non concernées par les dispositifs d'assurance chômage dans les pays d'Amérique latine ou pour les salariées des particuliers en France, non concernées par la prime. L'exclusion peut aussi se jouer dans les obstacles administratifs à la mise en œuvre. L'existence de procédures différentes selon les régions pour obtenir le *stay here bonus*, le fait qu'il ne soit pas opposable mais dépende d'un pouvoir décisionnaire de l'administration, qu'il n'ait pas été présenté dans la langue d'origine ou que le *hardship fund* ait au départ été versé uniquement aux détenteurs d'un compte bancaire en Autriche et d'un numéro fiscal autrichien ont, dans les faits, réduit les possibilités d'accéder réellement à ces dispositifs. De la même façon, V. Guiraudon, C. Ledoux et P. Caillaud évoquent l'écart entre l'inclusion des aides à domicile sur la liste des personnels prioritaires pour l'obtention de masques relevant du stock de l'État français et les décisions des pharmaciens en officine de ne pas en distribuer à ces professionnelles. En scrutant la mise en œuvre de ces changements, les autrices et l'auteur sont attentifs à la redistribution du pouvoir que ces évolutions opèrent : alors que M. Sagmeister et V. Guiraudon, C. Ledoux et P. Caillaud décrivent des formes de renforcement des dépendances entre travailleuses du *care* et agences ou clients, L. Poblete montre le potentiel émancipateur des mesures d'extension du chômage aux travailleuses domestiques d'Amérique latine.

Le compte rendu du *Bilan social de l'Union européenne*, réalisé par M.-T. Letablier permet de replacer ces changements dans la dynamique générale des transformations institutionnelles de l'Union européenne au cours de l'année 2020. Le rapport s'attache, en particulier dans le chapitre 4, à étudier les réponses institutionnelles aux effets de la crise sanitaire sur les inégalités entre les hommes et les femmes.

Mobilisations et revendications en temps de crise

Dès le début de la pandémie et des premiers confinements, les travailleuses du *care* à domicile ont dû faire face à de multiples défis. Une telle situation permet de tester la capacité des acteurs collectifs à défendre les intérêts de ceux qu'ils représentent. La question met en lumière la manière dont les acteurs organisés du secteur ont su se mobiliser, répondre aux besoins, relayer les revendications et faire émerger des modes alternatifs, comme des collectifs, des groupes d'entraide, voire des manifestations, pendant la période. Les acteurs intermédiaires dans ce secteur sont souvent nombreux, reflétant l'histoire du développement du secteur et sa complexité (secteur privé, public ou associatif, emploi par les particuliers) : organisations patronales, syndicats de salariées, associations familiales, associations d'entraide pour les employées étrangères notamment (Ally, 2005 ; Van Hooren et al., 2021 ; Ledoux et al., 2021), auxquels s'ajoutent les mouvements spontanés hors des acteurs organisés.

Il s'agit d'abord de s'interroger sur les types d'acteurs qui se sont mobilisés et de savoir s'ils ont forgé des alliances ou si des clivages sont apparus, puis de déterminer si les revendications ont été portées auprès des pouvoirs publics et quel a été leur succès (Ciccio et Roggeband, 2021). Ensuite, il est important d'analyser les répertoires d'action des organisations : aide aux travailleuses du *care* ou aux familles, *lobbying* auprès des

autorités pour obtenir du matériel ou des compensations financières, traduction et diffusion des normes, actions en justice pour obtenir davantage de droits. Les articles de ce numéro montrent que les acteurs organisés du secteur se sont mobilisés pour obtenir des aides pendant et après la pandémie et qu'ils ont cherché à se saisir de la médiatisation de la situation des travailleuses à domicile pour obtenir des avancées pour le secteur mais pas forcément pour elles : les voix des employeurs ou des prestataires privés du secteur marchand ou associatif ont davantage porté.

Dans certains cas, les organisations représentatives de travailleuses ont cherché à se faire entendre efficacement. L. Poblete montre, par exemple, qu'en Amérique latine, les organisations des employées à domicile ont réussi à parler d'une seule voix. Douze organisations de pays différents ont ainsi réclamé ensemble, dès mars 2020, aux présidents de leurs pays respectifs des protections exceptionnelles. Leur activisme collectif date de la fin des années 1980, quand elles ont fait campagne en faveur de réformes législatives dans leurs pays et de l'adoption de la convention 189⁸ de l'Organisation internationale du travail (OIT), créant dès lors des liens et développant une expertise internationale. La crise pandémique a aussi participé à l'auto-organisation des employées du secteur et à leur donner une voix de façon pérenne. Dans son article sur le cas autrichien, M. Sagmeister relate ainsi comment des réseaux disparates de travailleuses roumaines et slovaques, qui étaient jour et nuit dans les domiciles autrichiens, ont ressenti le besoin de créer une organisation représentative de leurs intérêts en 2021, l'IG 24 (pour *Interessensgemeinschaft 24-Stunden Betreuerinnen*), soit le groupe d'intérêt représentant celles qui prodiguent des soins 24 heures sur 24. Selon leur site, pour les fondatrices d'IG 24, l'attention médiatique du début de la pandémie a mis enfin en lumière leurs problèmes et les a poussées à se regrouper et à créer une structure. Leurs revendications ont permis aux travailleuses du *care* relevant de l'auto-entrepreneuriat d'être éligibles au fonds de détresse adopté en Autriche lors du Covid-19. La pandémie a donc constitué un catalyseur à l'exposition et à la dénonciation publiques de leurs conditions de travail qui leur a permis de parler d'une seule voix et de faire pression sur le gouvernement.

Pour autant, certains articles soulignent que la pandémie a aussi donné une plateforme à la vision des employeurs et du secteur privé. L'article de P. Cullen étudie l'exemple de l'Irlande. À travers une analyse critique des discours portés par le secteur privé, entre 2018 et 2023, l'autrice montre comment les entreprises privées et leurs représentants se sont constitués comme la solution miracle aux problèmes – qu'ils définissent selon leur propre prisme – du secteur de l'aide à domicile, avant, pendant et après la pandémie, dans un contexte national de forte pénurie de main-d'œuvre. Le discours des acteurs privés dans les débats publics irlandais vise à présenter le développement d'un marché privé du *care* comme le plus « performant » en mettant en avant leur expertise et leur connaissance des enjeux tout en s'appropriant la rhétorique compassionnelle du *care*. En France, comme le soulignent V. Guiraudon, C. Ledoux et P. Caillaud, les fédérations d'employeurs ont été très actives pour ne pas subir les décisions verticales des pouvoirs publics et pour que le secteur ne soit pas déconsidéré, par rapport au *care* institutionnel, au sujet de l'accès aux protections, aux compensations financières et aux autres mesures, même si ces dernières sont principalement financées par l'État.

L'ouvrage *The Care Manifesto* (Chatzidakis et al., 2020), dont rend compte R. Encinas de Muñagorri, se situe dans une perspective différente : assumant sa perspective normative, il plaide pour une politique de l'interdépendance visant un prendre-soin universel (*universal care*) sur le plan interindividuel, à l'échelle des communautés, au niveau étatique et enfin mondial.

8. La convention 189 est adoptée par la Conférence internationale du travail en 2011. Avec la recommandation 201, elles établissent un cadre normatif pour la législation du travail domestique au niveau des États membres de l'OIT.

Conclusion

Ce numéro apporte une contribution empiriquement fondée à la connaissance des transformations des emplois du *care* à domicile depuis le début de la crise du Covid-19. Il révèle non seulement les tentatives de plus grande inclusion de ces salariées aux régulations du monde du travail, mais aussi la persistance de phénomènes de fragmentation et d'exclusion. Il laisse néanmoins entrevoir, dans certains cas, que la pénurie de main-d'œuvre et la médiatisation du rôle des « premières lignes » ont changé de façon durable le rapport de force entre employées, employeurs, organisations et pouvoirs publics. Pendant la crise, les organisations engagées dans le *care* à domicile ont pu être impliquées de près dans les décisions publiques. Cela peut aujourd'hui les inviter à transformer leurs stratégies pour rester « visibles » et trouver des leviers de négociation.

Prix Jeunes chercheurs et *Varia* dans ce numéro

À ce dossier thématique s'ajoutent les deux articles primés par le jury Jeunes chercheurs de la Caisse nationale des Allocations familiales (Cnaf) en 2023, à savoir l'article de C. Legras intitulé « "Soit ils me croient moi, soit ils le croient lui." Dire l'inceste entre mineurs, en famille et en institutions » (premier prix) et celui de C. Collin ayant pour titre « De l'expérience personnelle à une catégorie de l'action publique. Les endeuillés dans les débats parlementaires ».

Enfin, cinq recensions viennent clore ce numéro : le compte rendu de l'ouvrage *Quartiers confinés. Vécus, ressources, territoires*, de J. Brandler-Weinreb et A. Legendre, réalisé par M. Sacco, puis de celui dirigé par C. Négroni et M. Bessin, *Parcours de vie. Logiques individuelles, collectives et institutionnelles*, rédigé par A. Unterreiner, suivi de la recension de *Minorité en errance. L'épreuve de l'évaluation des mineurs non accompagnés*, de N. Paté, effectuée par C. Marmié, de *Comprendre la filiation et la parenté à travers le prisme de l'adoption* de C. Lavallée et F.-R. Ouellette écrite par S. Besançon et, enfin, de la journée d'étude *Naissances. De la procréation aux premiers mois de la vie*, organisée le 7 décembre 2022 par le Réseau d'études pluridisciplinaires sur les paternités et les maternités (Reppama), rapportée par P. Chabanel.

Références bibliographiques

- Acciari L., Dos Santos Brito C., Pereira Pinto C., 2023, Essential yet excluded: Covid-19 and the decent work deficit for domestic workers in Brazil, *International Labour Review*, doi.org/10.1111/ilr.12402 (consulté le 4 décembre 2023).
- Acciari L., del Carmen Britez J., del Carmen Morales Pérez A., 2021, Right to health, right to live: Domestic workers facing the Covid-19 crisis in Latin America, *Gender & Development*, vol. 29, n° 1, p. 11-33.
- Apitzsch B., Shire K., 2021, Informalisation of Work and Workers' Voice in Welfare Markets for In-Home Domestic/Care Services in Germany, in Ledoux C., Shire K., Van Hooren F. (dir.), *The Dynamics of Welfare Markets: Private Pensions and Domestic/Care Services in Europe*, Cham, Palgrave, p. 345-369.
- Avril C., 2014, *Les aides à domicile : un autre monde populaire*, Paris, La Dispute.
- Avril C., Cartier M., 2014, Subordination in Home Service Jobs: comparing Providers of Home-based child care, elder care, and cleaning in France, *Gender & Society*, vol. 28, n° 4, p. 609-630.
- Bahn K., Cohen J., van der Meulen Rodgers Y., 2020, A feminist perspective on Covid-19 and the value of care work globally, *Gender, Work & Organization*, vol. 27, n° 5, p. 695-699.
- Banerjee S., Wilks L., 2022, Work in pandemic times : Exploring precarious continuities in paid domestic work in India, *Gender, Work & Organization*, doi.org/10.1111/gwao.12858 (consulté le 4 décembre 2023).

- Béland D., Cantillon B., Hick R., Moreira A., 2021, Social policy in the face of a global pandemic: Policy responses to the Covid-19 crisis, *Social Policy & Administration*, vol. 55, n° 2, p. 249-260.
- Bergeron H., Borraz O., Castel P., Dedieu F., 2020, *Covid-19 : une crise organisationnelle*, Paris, Presses de Sciences Po.
- Blackett A., 2019, *Everyday transgressions: Domestic workers' transnational challenge to international labor law*, Ithaca, Cornell University Press.
- Brites J., 2014, Domestic service, affection and inequality: Elements of subalternity, *Women's Studies International Forum*, n° 46, p. 63-71.
- Calnan M., Douglass R., 2022, *Power, policy and the pandemic. A Sociological Analysis of Covid-19 Policy in England*, Bingley, Emerald.
- Chan Y. W., Piper N., 2022, Sanitized boundaries, sanitized homes : Covid-19 and the sporadic hyper-precarity of migrant domestic workers in Hong Kong, *Asian and Pacific Migration Journal*, vol. 31, n° 3, p. 270-291.
- Chatzidakis, A., Hakim, J., Littler, J., Rottenberg, C., and Segal, L (The Care Collective), 2020, *The care manifesto: The politics of interdependence*, New York, Verso Books.
- Chen M. A., Grapsa E., Ismail G., Rogan M., Valdivia M., Alfors L., Harvey J., Ogando A. C., Redd S. O., Roever S., 2022, Covid-19 et travail informel : les enseignements d'une étude sur la situation dans onze grandes villes, *Revue internationale du travail*, vol. 161, n° 1, p. 35-66.
- Ciccia R., Roggeband C., 2021, Unpacking intersectional solidarity: dimensions of power in coalitions, *European Journal of Politics and Gender*, vol. 4, n° 2, p. 181-198.
- Collectif d'analyse des familles en confinement, 2021, *Familles confinées. Le cours anormal des choses*, Paris, Le Croquant.
- Craig L., 2020, Coronavirus, domestic labour and care: Gendered roles locked down, *Journal of Sociology*, vol. 56, n° 4, p. 684-692.
- Cullen P., 2021, Trade Union Mobilization and Female-Dominated Care Work in Ireland: Feminised and/or Feminist, *Politique européenne*, vol. 74, n° 4, p. 136-163.
- Daly M., Rake K., 2003, *Gender and the welfare state: Care, work and welfare in Europe and the USA*, Cambridge, Polity Press.
- Devetter F.-X., Dussuet A., Puissant E., 2017, Pourquoi les aides à domicile sont-elles davantage rémunérées dans certains départements ?, *Revue d'économie régionale et urbaine*, n° 2, p. 239-270.
- Dussuet A., 2019, Intimité des personnes âgées et travail des aidant-e-s., in Jean M., Dutier A. (dir.), *L'intimité menacée ? Enjeux éthiques dans la pratique du soin et de l'accompagnement*, Toulouse, Érès, p. 223-232.
- Dussuet A., 2005, *Travaux de femmes. Enquêtes sur les services à domicile*, Paris, L'Harmattan.
- Eurofound, 2022, *Covid-19 and older people: impact of their lives, support and care*, Luxembourg, Publications Office of the European Union.
- European Institute for Gender Equality (Eige), 2021, *Gender Inequalities in Care and Consequences for the Labour Market*, Luxembourg, Publications Office of the European Union.
- Falquet J., Hirata H., Kergoat D., Labari B., Le Feuvre N., Sow F., 2010, *Le sexe de la mondialisation. Genre, classe, race et nouvelle division du travail*, Paris, Presses de Sciences Po.
- Gorbán D., Tizziani A., 2018, *¿Cada una en su lugar? Trabajo, género y clase en el servicio doméstico*, Buenos Aires, Biblos.
- Hayes L., 2017, *Stories of Care: A labour of law: Gender and class at work*, London, Palgrave.
- Hochschild A. R., 2003, Travail émotionnel, règles de sentiments et structure sociale, *Travailler*, vol. 9, n° 1, p. 19-49.
- Honneth A., 2000, *La lutte pour la reconnaissance*, Paris, Le Cerf.
- Ibos C., Damamme A., Molinier P., Paperman P., 2019, *Vers une société du care. Une politique de l'attention*, Paris, Le Cavalier bleu.
- Kofman E., Phizacklea A., Raghuram P., Sales R., 2000, *Gender and international migration in Europe: Employment, welfare and politics*, London, Routledge.
- Ledoux C., Poblete L., Jacquemart A., 2023, Gouverner le *social care*, des catégories institutionnelles aux expériences intimes, *Terrains & travaux*, vol. 42, n° 1, p. 5-26.
- Ledoux C., Encinas de Muñagorri R., Guiraudon V., 2021, Becoming an Organised Actor in a Welfare Market: Employers in the French In-Home Domestic/Care, in Ledoux C., Shire K., Van Hooren F. (dir.), *The Dynamics of Welfare Markets: Private Pensions and Domestic/Care Services in Europe*, Cham, Palgrave, p. 317-342.
- Loyo M. G., Velásquez M. D., 2009, Aspectos jurídicos y económicos del trabajo doméstico remunerado en América Latina, in Valenzuela M. E., Mora C. (dir.), *Trabajo doméstico. Un largo camino hacia el trabajo decente*, Santiago de Chile, OIT, p. 21-69.

- Lui I. D., Vandan N., Davies S. E., Harman S., Morgan R., Smith J., Wenham C., Grépin K. A., 2021, « We also deserve help during the pandemic » : The effect of the Covid-19 pandemic on foreign domestic workers in Hong Kong, *Journal of Migration and Health*, vol. 3, doi.org/10.1016/j.jmh.2021.100037 (consulté le 4 décembre 2023).
- Lutz H., 2011, *The new maids. Transnational women and the care economy*, London, Zed Books.
- Marchetti S., 2014, *Black girls: migrant domestic workers and colonial legacies*, Boston, Brill.
- National Domestic Workers Alliance (NDWA), 2020, *6 Months in Crisis. The Impact of Covid-19 on Domestic Workers*, www.domesticworkers.org/wp-content/uploads/2021/06/6_Months_Crisis_Impact_COVID_19_Domestic_Workers_NDWA_Labs_1030.pdf (consulté le 4 décembre 2023).
- Organisation for Economic Co-operation and Development (OECD), 2020, *Who Cares ? Attracting and Retaining Care Workers for the Elderly*, Paris, OECD Publishing.
- Organisation internationale du travail (OIT), 2021, *Faire du travail décent une réalité pour les travailleurs domestiques. Progrès et perspectives dix ans après l'adoption de la convention (n° 189) sur les travailleuses et travailleurs domestiques*, www.oit.org/wcmsp5/groups/public/---ed_protect/---protrav/---travail/documents/publication/wcms_802555.pdf (consulté le 4 décembre 2023).
- Organisation internationale du travail (OIT), 2020, *Crise du Covid-19 et pertes d'emplois et d'heures de travail parmi les travailleurs domestiques*, www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---ed_protect/---protrav/---travail/documents/publication/wcms_759818.pdf (consulté le 4 décembre 2023).
- Pandey K., Salazar Parreñas R., Sabio G. S., 2021, Essential and Expendable : Migrant Domestic Workers and the Covid-19 Pandemic, *American Behavioral Scientist*, vol. 65, n° 10, p. 1287-1301.
- Paperman P., Laugier S., 2011, *Le souci des autres. Éthique et politique du care*, Paris, École des hautes études en sciences sociales.
- Pereyra F., Poblete L., Poggi C., Tizziani A., 2022, Precarisation or Protection? The Impact of Digital Platform Labour on Argentinean Domestic Workers in Times of Pandemic, *Research Paper*, n° 235, Paris, Agence française du développement, www.afd.fr/en/ressources/precarisation-or-protection-impact-digital-platform-labour-argentinean-domestic-workers-times-pandemic (consulté le 4 décembre 2023).
- Pérez L., Gandolfi A., 2020, Vulnerable Women in a Pandemic : Paid Domestic Workers and Covid-19 in Peru, *Bulletin of Latin American Research*, n° 39, p. 79-83.
- Poblete L., 2023, Las trabajadoras domésticas latinoamericanas frente a la pandemia Covid-19, *Revista Mexicana de Sociología*, n° 85, p. 137-167.
- Pulignano V., 2019, *Work in deregulated labour markets: a research agenda for precariousness*, Working Paper, Bruxelles, European Trade Union Institute.
- Ramos E., Martin C., Bonvalet C., 2021, Habiter son logement au temps du confinement. Expériences contrastées et inégalités, *Revue des politiques sociales et familiales*, vol. 141, n° 4, p. 5-10.
- Ramos Martin N., Belen Munoz Ruiz A., 2020, *Overview Comparative Report*, PHS-QUALITY Project, Job Quality and Industrial Relations in the Personal and Household Services, aias-hsi.uva.nl/en/projects-a-z/phs-quality/comparative-report/overview-comparative-report.html (consulté le 4 décembre 2023).
- Rubery J., Tavora I., 2020, The Covid-19 crisis and gender equality: risks and opportunities, *Social policy in the European Union: state of play*, Bruxelles, Observatoire social européen, p. 71-96.
- Salazar Parreñas R., 2001, *Servants of globalization: Women, migration and domestic work*, Stanford, Stanford University Press.
- Sumalatha B. S., Bhat L. D., Chitra K. P., 2021, Impact of Covid-19 on Informal Sector: A Study of Women Domestic Workers in India, *The Indian Economic Journal*, vol. 69, n° 3, p. 441-461.
- Tronto J., 2009, *Un monde vulnérable : pour une politique du care*, Paris, La Découverte.
- Van Hooren F., 2021, Trade unions and welfare markets: Comparing dynamics in three domestic/care markets in the Netherlands, in Ledoux C., Shire K., Van Hooren F. (dir.), *The Dynamics of Welfare Markets: Private Pensions and Domestic/Care Services in Europe*, Cham, Palgrave, p. 373-399.
- Van Hooren F., Ledoux C., Apitzsch B., Eleveld A., 2021, Inclusive advocacy? Trade-union activity in support of the rights of domestic workers in Continental Europe, *Politique européenne*, vol. 74, n° 4, p. 108-134.
- Van Hooren F., Apitzsch B., Ledoux C., 2019, The politics of care work and migration, in Weinar A., Bonjour S., Zhyznomirska L. (dir.), *The Routledge Handbook of the Politics of Migration in Europe*, London, Routledge, p. 363-373.
- Van Hooren F., 2018, Intersecting Social Divisions and the Politics of Differentiation: Understanding Exclusionary Domestic Work Policy in the Netherlands, *Social Politics, International Studies in Gender, State & Society*, vol. 25, n° 1, p. 92-117.
- Vega Ruiz M. L., 2011, L'administration et l'inspection du travail dans le domaine du travail domestique : les expériences de l'Amérique latine, *Canadian Journal of Women and the Law*, n° 23, p. 341-358.